



FICHE ACTION N°3

OFFRES DE PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ

À QUI S'ADRESSE CET AXE DE FINANCEMENT (FICHE ACTION) ?

À des acteurs publics et privés menant un projet sur le périmètre éligible.

QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNÉS ?

► **Créer et développer des offres de produits et services qui enrichissent l'offre territoriale:**

Labellisation d'activités dérivées de l'agriculture (Bienvenue à la ferme, ferme pédagogique, etc.), développement des activités artisanales, filière touristique, créations artistiques, activités et animations favorisant le lien social, spectacles, ateliers, etc.

► **Promouvoir la qualité des produits et des services:**

Équipements, aménagements, communication, parcs relais, lieux de location, créer des réseaux d'acteurs, etc.

QUELLES SONT LES TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

► **Les dépenses immatérielles:**

Frais de personnel (salaires), prestations externes, (étude de faisabilité, audit, formation, organisation de réunions, communication, organisation d'événements, mise en réseau, etc.).

► **Dépenses matérielles:**

Équipements matériels nécessaires à la réalisation de l'opération, travaux, outils pédagogiques, supports relatifs à une exposition, etc.

QUEL PEUT ÊTRE LE FINANCEMENT DE MON PROJET ?

Un projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public (Etat, Région, département, collectivité territoriale...) pour bénéficier d'une subvention LEADER.

1€ de fond public

4€ de crédits FEADER/LEADER

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention LEADER de minimum 5 000 € jusqu'à 60 000 €.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'ensemble des dossiers présentés sera examiné par le comité de programmation et évalué au regard de principes de sélection tels que l'innovation, la dynamique de projet multi-acteurs, etc. Ces critères de sélection sont repris dans une grille de notation commune à tous les dossiers et permettent une notation sur 20 points, fixant ainsi un plafond de financement LEADER selon la note obtenue.



Le « Guide du porteur de projet » répondra à toutes vos questions.

www.grandbeauvaisis.fr

version du 3 juillet 2018